

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

Date de convocation : **7 octobre 2025** En exercice : **15** Présents : **12** Votants : **12+2**

L'an deux mil vingt-cinq, le **16 octobre 2025** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. GORRE, 1^{er} adjoint de Le Crouais, pour le maire empêché.

Présents :

Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette

Messieurs CHOUAN Rémy, FORESTIER Jonathan GIRARD Gwenaël, GORRE Gérard, TOUANEL Henri

Absents excusés : Messieurs CHICOINE Daniel, GLOTIN Patrick, TRUTIN Gilbert

Procuration : M. CHICOINE à M. GORRE, M. TRUTIN à M. TOUANEL

Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur TOUANEL Henri

2025-36 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – MANDAT SPÉCIAL CONGRES DES MAIRES

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art. L.2123-18, R.2123-22-1 ;

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal. Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son souhait de participer au 107^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France à Paris du 18 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour participer au 107^{ème} congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France aux élus nommés ci-dessous :

- Monsieur CHICOINE Daniel, Maire
- Monsieur TOUANEL Henri, adjoint

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide l'octroi d'un mandat spécial pour les élus cités ci-dessus,**
- **Décide de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.**

Vote : unanimité

Pour : 12+2, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le premier adjoint
G. GORRE



Le secrétaire de séance
H. TOUANEL

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes, representing the signature of H. Touanel.